



Fiduciaire

FidOffice S.A.

Route de Lully 4
1167 Lussy sur Morges
Tél. 021 811 26 16
Fax 021 811 26 18
info@fidoffice.ch
www.fidoffice.ch

Conseils/Comptabilité/Audit/Fiscalité/Administration

Fair Future Foundation

**Rue de Lausanne 2
1110 Morges**

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation**

relatif aux comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 2014



Fiduciaire

FidOffice S.A.

Route de Lully 4
1167 Lussy sur Morges
Tél. 021 811 26 16
Fax 021 811 26 18
info@fidoffice.ch
www.fidoffice.ch

Conseils/Comptabilité/Audit/Fiscalité/Administration

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de Fair Futur Foundation, Morges.

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexe) de Fair Future Foundation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lussy sur Morges, le 20 mars 2015
606rapp14 - as

A. Sinopoli
Responsable de mandat
Réviseur agréé

Annexes : comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexe)

Fair Future Foundation
1110 Morges

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

	<u>31.12.2014</u> <u>CHF</u>	<u>31.12.2013</u> <u>CHF</u>
<u>ACTIF</u>		
<u>Actif circulant</u>		
<u>Liquidités</u>		
Crédit Suisse, c/c 1437008-91	30'999.25	5'412.70
<u>Autres Actifs circulants</u>		
Actifs transitoires	0.00	0.00
Total actif circulant	<u>30'999.25</u>	<u>5'412.70</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>30'999.25</u></u>	<u><u>5'412.70</u></u>
<u>PASSIF</u>		
<u>Fonds étrangers</u>		
<u>Autres dettes à court terme</u>		
Passifs transitoires	1'320.80	3'240.00
Total fonds étrangers	<u>1'320.80</u>	<u>3'240.00</u>
<u>Fonds propres</u>		
Capital	50'000.00	50'000.00
Résultat reporté au 1er janvier	-47'827.30	-36'373.79
Résultat de l'exercice	<u>27'505.75</u>	<u>-11'453.51</u>
	-20'321.55	-47'827.30
Total fonds propres	<u>29'678.45</u>	<u>2'172.70</u>
TOTAL DU PASSIF	<u><u>30'999.25</u></u>	<u><u>5'412.70</u></u>

Fair Future Foundation
1110 Morges

COMPTE D'EXPLOITATION
Exercice 2014

	<u>Exercice 2014</u> <u>CHF</u>	<u>Exercice 2013</u> <u>CHF</u>
<u>PRODUITS</u>		
Dons divers	75'777.20	26'399.85
Intérêts créanciers	2.64	6.69
Total des produits	<u><u>75'779.84</u></u>	<u><u>26'406.54</u></u>
<u>CHARGES</u>		
Frais de missions	3'045.50	2'932.45
Frais administratifs	190.00	190.00
Honoraires	1'080.00	1'080.00
Frais RC	240.80	0.00
Intérêts et frais bancaires	60.00	48.00
Donations "Fondation indonésienne"	43'657.79	33'609.60
	<u>48'274.09</u>	<u>37'860.05</u>
<u>Résultat de l'exercice</u>		
Excédent de produits	27'505.75	
Excédent de charges		-11'453.51
	<u><u>75'779.84</u></u>	<u><u>26'406.54</u></u>

2. Gestion et placement de la fortune

2.1. Catégories de placement

Les dispositions fédérales en matière de prévoyance professionnelle OPP2 s'appliquent par analogie aux fondations classiques. Lorsque les placements de la fortune de la fondation s'écartent des normes fixées, l'organe suprême doit indiquer (point 2.2) que ces écarts se justifient et ne mettent pas en danger la réalisation du but.

CATEGORIES DE PLACEMENTS selon l'OPP2	montant au 31.12	% total des actifs	Limites OPP2
Montants en espèces et créances contre un débiteur (art. 53 al.1 / art. 54 / art. 55 let e)			
Montant en espèces et créances contre un débiteur ayant son siège ou son domicile en Suisse, mais à raison de 10% au plus par débiteur (sauf exceptions art. 54 al.2 OPP2).	30'999	100.0%	
Montant en espèces et créances contre un débiteur (10% au plus par débiteur), en devises étrangères sans couverture du risque de change.		0.0%	
Total montant en espèces et créances contre un débiteur	30'999	100.0%	100%
Biens immobiliers (art. 54b / art. 55 let c)			
En Suisse: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)		0.0%	
A l'étranger: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)		0.0%	
Total des biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, des constructions en droit de superficie et terrains à bâtir	0	0.0%	30%
Actions, bons de participation, autres titres similaires (art. 53 al.1 let d / art. 55 let b / art. 55 let e)			
En CHF: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)		0.0%	
En monnaies étrangères: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)		0.0%	
Total des actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives.	0	0.0%	50%
Placements alternatifs (Hedge funds, matières premières, etc...) (art. 53 al. 1 let e / art. 55 let d / art. 55 let e)			
Placements alternatifs		0.0%	15%
Autres actifs (stocks, mobilier, véhicules, etc...)			
Autres positions à l'actif		0.0%	
Total des actifs en monnaies étrangères	0	0.0%	30%
Total de l'actif	30'999		

2.2 Les écarts aux limites de placements à justifier:

Type de placement	Maximum autorisé	Pourcentage du total des actifs du bilan	Écarts
Actifs en monnaies étrangères	30%	0%	0%
Biens immobiliers	30%	0%	0%
Biens immobiliers à l'étranger	10%	0%	0%
Actions, participations, autres	50%	0%	0%
Placements alternatifs	15%	0%	0%

Justifications des écarts (inclure l'attestation que les écarts se justifient et ne mettent pas en danger la réalisation du but)

3. Autres informations

Informations sur les principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi

--

Principe d'évaluation des actifs

--

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente ou des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas, ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

	0.00
	0.00

Montant de la dette en faveur des institutions de prévoyance

	0.00
--	------

Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers

	0.00
	0.00

Le montant total des actifs engagés en garantie des dettes de la fondation et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

--

Les obligations légales ou effectives pour lesquelles une perte d'avantages économiques apparaît improbable ou est d'une valeur qui ne peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant (engagement conditionnel)

--

Valeur d'assurance incendie et estimation fiscale des immobilisations corporelles

	Valeur incendie	Valeur fiscale
Immeubles	0.00	0.00
Mobilier, machines	0.00	0.00

Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

Autres informations et/ou événements importants postérieurs à la date du bilan

En cas de démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat, les raisons de ce retrait

Divers

Lieu et Date:

Lussy sur Morges,
le 2 avril 2015

Signatures

